



SEMAINE EUROPEENNE DES PME

25 MAI – 1^{ER} JUIN 2010

Qu'est ce que la semaine des PME ?

La deuxième semaine européenne des PME, qui se tiendra du 25 mai au 1^{er} juin 2010, fera la promotion de l'entrepreneuriat en Europe et donnera aux PME la possibilité d'obtenir information, conseil, et appui pour les aider à développer leurs activités.

Tout au long des mois de mai et juin 2010, des événements seront organisés dans toute l'Europe pour informer, assister et rassembler les entrepreneurs expérimentés et potentiels, mais aussi pour les aider à trouver de nouvelles idées et à bénéficier d'un soutien personnalisé.

Si la coordination de la Semaine européenne des PME revient à la direction générale des entreprises et de l'industrie de la Commission européenne, la plupart des événements et activités qui se tiendront dans ce cadre seront organisés dans les pays participants par des entreprises, des organismes de soutien, des autorités locales et régionales.

La Semaine des PME fait partie des mesures de mise en œuvre du «Small Business Act», premier cadre politique complet pour les PME de l'UE et ses États membres.

La Semaine des PME visera à :

- fournir de l'information sur l'aide offerte par les autorités aux niveaux européen, national, régional et local aux micros, petites et moyennes entreprises ;
- promouvoir l'entrepreneuriat afin que plus de personnes, et en particulier les plus jeunes, envisagent sérieusement la carrière d'entrepreneur comme une option ;
- reconnaître la contribution que les entrepreneurs apportent au bien-être, à l'emploi, à l'innovation et à la compétitivité de l'Europe

En savoir plus : www.european-sme-week.eu

Quelles opportunités pour les CCI ?

- **Organisation et labellisation d'événements**

Les thèmes des événements organisés peuvent être très variés : création d'entreprise, transmission/reprise, innovation, internationalisation, développement durable, stratégie, questions administratives/juridiques/fiscales...

Chaque organisateur est libre de choisir le type d'événement à organiser dans la mesure où les objectifs de la Semaine des PME sont respectés. Des rencontres telles que des concours, des conférences, des foires, des journées portes ouvertes dans des entreprises, des ateliers, des séminaires se tiendront dans chaque pays participant.

Les événements peuvent se dérouler au niveau régional ou local, et les événements transfrontaliers sont également les bienvenus.

Les événements peuvent être organisés en dehors de la semaine spécifiquement dédiée aux PME (25 mai au 1^{er} juin 2010), mais dans la limite de la période du **1^{er} mai au 30 juin 2010**. Si vous souhaitez organiser un événement, il faut préalablement compléter le formulaire en ligne :

<http://ec.europa.eu/enterprise/intsub/sme-week/index.cfm?lng=9>

Votre proposition sera envoyée au coordinateur national pour validation.

En France, le coordinateur national est :

M. Olivier Grollet, à la DG CIS : olivier.grollet@finances.gouv.fr

Après validation et approbation de votre événement par le coordinateur national, vous recevrez une adresse url privée permettant d'accéder à une boîte à outils contenant du matériel promotionnel.

Afin de promouvoir les activités des chambres, l'ACFCI propose de collecter les informations sur les événements organisés à l'occasion de cette semaine des PME. La consolidation d'un calendrier des événements des chambres françaises pour la semaine européenne des PME permettra de mettre en avant la dynamique consulaire et de communiquer efficacement sur nos services de soutien aux PME.

- **Valorisation des bonnes pratiques**

La semaine des PME permettra de faire connaître et reconnaître les bonnes pratiques des chambres dans l'appui aux PME. Nous proposons de répertorier les bonnes pratiques afin de les promouvoir au niveau national et européen. Elles pourront être présentées sous forme de « florilège », qui illustrera concrètement la mobilisation des chambres auprès des PME.

Si vous êtes intéressés, vous pouvez nous faire parvenir la copie du programme de votre CCI, ainsi qu'un descriptif de vos bonnes pratiques.

Contactez-nous !

Bénédicte Belzung
b.belzung@acfc.cci.fr
+32 (0)2 221 04 10